



Licenciement assistante maternelle

Par **mex12185**, le **16/01/2014 à 15:12**

[fluo]bonjour[/fluo]rnj'ai un probleme avec mon assistante maternelle rnrnelle nous as dit oralement que elle était enceinte de 2 mois et quelle serait en arret maladie assez souvent car elle a un probleme , donc ne pourra pas garder mon fils rnrnsachant qu'elle a deja été 29 jours en arrêt maladie en 1 an pour des petits souci de santé rnrnnous étions content pour elle, et ma femme lui a envoyé un texto de bonne année pour elle et son futur bébé rnrnj'ai donc décide de lui retiré l'enfant car elle ne peut plus s'en occuper et nous d'avoir des arrêt maladie à répétition nous prenions des congé pour s'occuper de notre fils , nous sommes meme en vacances anticipé sur 2015 c'est pour vous dire que cela ne peut plus durer comme ca et au passage elle ne ma fait donner de lettre avec justificatif comme quoi elle est enceinte rnrnj'ai fait un AR rupture de contrat sans motif comme cela est indiqué dans la marche à suivre et elle me reponds que sans motif cela est pas valable devant un juge et qu'elle doit founir un motif rnrncomment je peux faire pour pas que cela se joue devant les prud'homme car en plus est ce que le texto sera une preuve de sa part que on etait au courant rnrnrnaidez moi je ne sais plus quoi fairern[fluo]merci de vos réponses[/fluo]